

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 15 mars 2016

Vote(s) pour : 34  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 21 mars 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-03-21-BD-11 :

**ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 13.**

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2003 portant sur le transfert de la ZAC de Marly Belle Fontaine reconnue d'intérêt communautaire à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole par la Commune de Marly,  
VU le Traité de Concession d'Aménagement en date du 27 octobre 2003 relatif à l'aménagement de la ZAC de Marly Belle Fontaine et ses avenants,  
VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SEBL, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,  
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder une emprise foncière de 2 968 m<sup>2</sup> sur la ZAC de Marly Belle Fontaine,  
CONSIDERANT la qualité du projet,  
VU les modalités de cession du lot n° 13 suivantes :

#### **Maître d'ouvrage**

- SCI LOUIS

#### **Parcelle et droits à construire**

- Lot n° 13 : 2 968 m<sup>2</sup>
- Droits à construire : 1 300 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher

#### **Montant de la cession**

- Le montant de la cession, sur la base du prix bilan de 39,50 € HT/m<sup>2</sup> de terrain, est de 117 236 € HT.

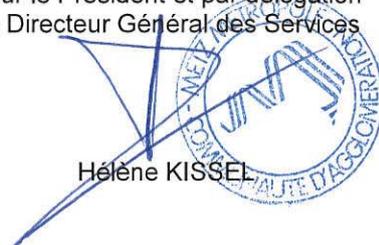
#### **Modalités de paiement**

- 10 % du prix hors taxe à la signature du compromis de vente, soit 11 723,60 €.
- Le solde du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente.

DECIDE d'agr er les modalit es de cession du lot n  13 de la ZAC de Marly Belle Fontaine au b n fice du ma tre d'ouvrage mentionn  ci-dessus pour la r alisation de l'extension de la soci t  Frigo Est pour une activit  de transport express frigorifique toutes distances.

Pour extrait conforme  
Metz, le 22 mars 2016  
Pour le Pr sident et par d l gation  
Le Directeur G n ral des Services

H l ne KISSEL





TRANCHE 3

TRANCHE 1

TRANCHE 2

**PLAN DE COMMERCIALISATION**

**LEGENDE**  
 [Orange] Lot faisant l'objet d'une option  
 [Hatched] Lot non disponible à la vente

Date de référence : 16-11-2019

SEBL  
 metz metropole  
 developpement

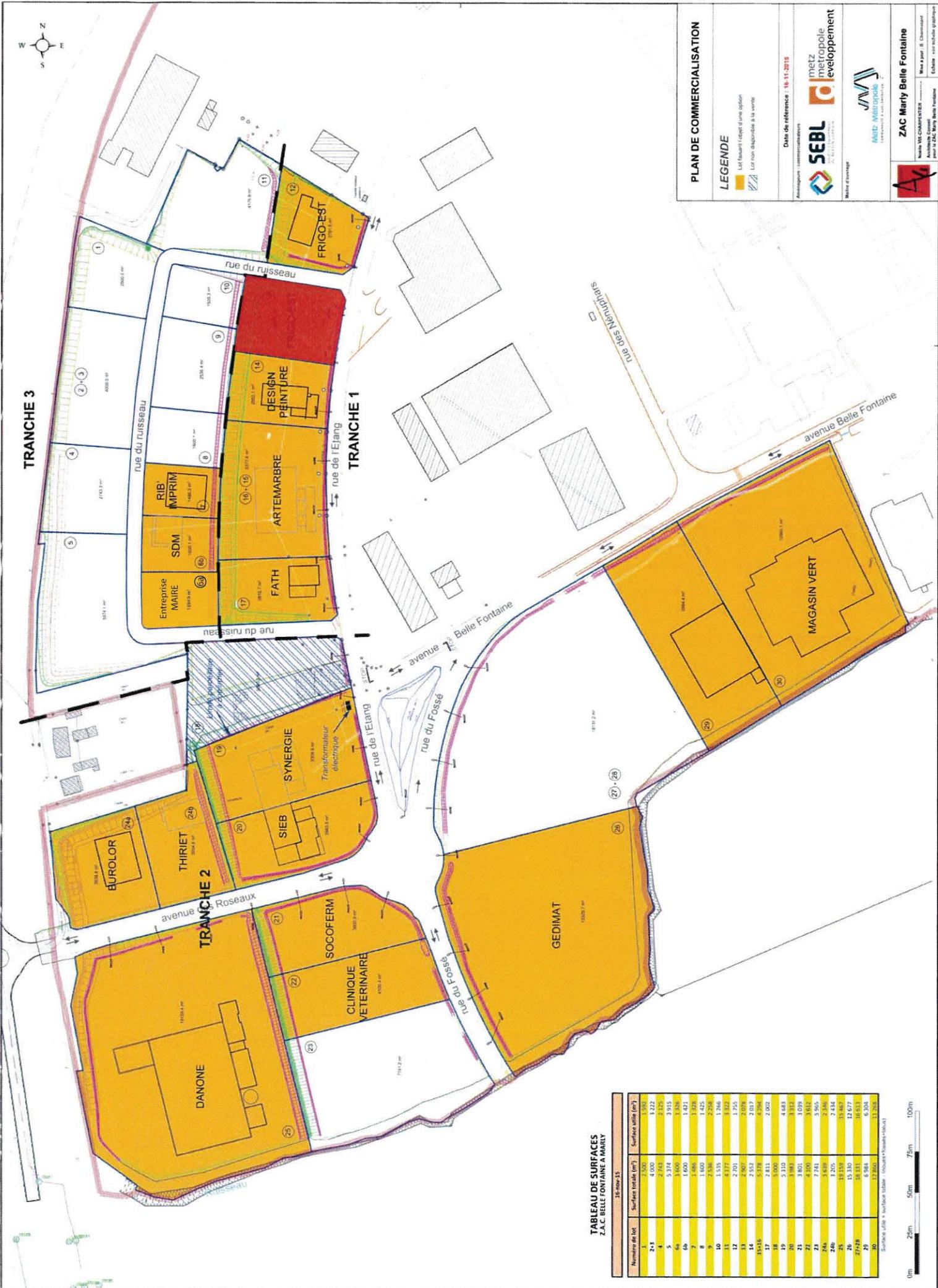
Metz Métropole  
 DÉVELOPPEMENT & AMÉNAGEMENT

ZAC Marly Belle Fontaine

Metz Métropole  
 Développement

Metz Métropole  
 Développement

Metz Métropole  
 Développement



**TABEAU DE SURFACES**  
 ZAC BELLE FONTAINE A MARLY

N°	16-2019-15	
	Surface totale (m²)	Surface utile (m²)
1	3 500	3 500
2	2 700	2 700
3	2 700	2 700
4	2 700	2 700
5	5 374	3 915
6a	1 600	1 600
6b	1 600	1 600
7	1 486	1 486
8	2 526	2 526
9	2 526	2 526
10	1 535	1 246
11	5 177	3 322
12	2 701	1 755
13	2 807	2 078
14	2 807	2 078
15	5 528	4 284
16	5 528	4 284
17	2 811	2 002
18	5 000	4 683
19	5 310	4 683
20	3 983	3 983
21	3 983	3 983
22	4 100	3 612
23	7 741	5 965
24a	2 639	2 146
24b	2 205	2 184
25	13 159	13 869
26	13 159	13 869
27	24 111	16 111
28	6 984	6 304
29	12 850	11 218
30		

Surface utile = surface bâtie - routes/chaussées/parcs

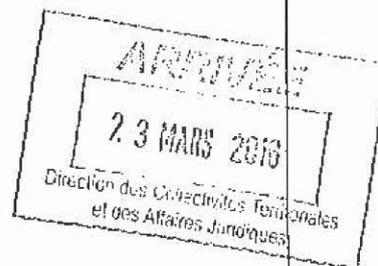


**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 21 mars 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 9</b> – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 15.3. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
<b>Point 10</b> – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 7.3. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
<b>Point 11</b> – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 13. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
<b>Point 12</b> – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 21. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
<b>Point 13</b> – ZAC du Parc du Technopôle : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité arrêté au 31-12-2014. <i>Annexe</i> : Note de conjoncture. <i>Annexe</i> : Tableau financier. <i>Annexe</i> : Tableau des acquisitions. <i>Annexe</i> : Tableau des cessions. <i>Annexe</i> : Plan de situation. <i>Annexe</i> : Avenant n° 1 à l'acte d'apport entre Metz Métropole et la SAREMM. <i>Annexe</i> : Convention financière relative aux avances de trésorerie entre Metz Métropole et la SAREMM.	1 1 1 1 1 1 1 1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 5 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 22 mars 2016

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

